



Etablissement public
du Marais poitevin



Réunion groupe de travail Biodiversité

Compte rendu des échanges

Le 24 septembre 2019, à Fontenay le comte

Liste des présents :

- Naïs Aubouin, Nature Environnement 17
- Nicolas Cotrel, Deux Sèvres Nature Environnement
- Gérard Jean-Toussaint et Olivier Garnier, DDTM 85
- Julie Holthof, Conservatoire du Littoral
- Régis Gallais, RNN de la Baie de l'Aiguillon
- Pascal Dubech, CREN Poitou-Charentes
- Marie Rouet, Fédération de pêche 17
- Mickaël Hapiot, Mairie Velluire-sur-Vendée
- Janick Bernard, Fédération de pêche 79
- Daniel Bouchet, Gardon Paludeen
- Jean-Michel Passerault, Groupe Ornithologique des Deux Sèvres
- Victor Turpaud-Fizzala, RNN Champagné les Marais/ LPO France
- Robin Landry, CRPF Bretagne Pays de la Loire
- Maxime Bobineau, Fédération de chasse 85
- Léonore Goffé-Signoret, Chambre d'agriculture 17
- Pierre De Bouet Du Portal, RNN Saint Denis du Payré
- Jean Eudes Du Peuty, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Simon-Pierre Guilbaud, Etablissement Public du Marais Poitevin
- Erwan Faux, Chambre d'agriculture 79
- Dominique Giret, PNR Marais poitevin
- Odile Cardot, PNR Marais poitevin
- Alain Texier, PNR Marais poitevin
- Marie Beneteau, PNR Marais poitevin

Liste des excusés :

- Franck Herbecht, Gretia
- Erick Broussard, AFB 17
- AFB 85
- AFB 79
- Coordination pour la Défense du Marais Poitevin
- Emmanuel Joyeux, ONCFS
- ONF
- DREAL Nouvelle Aquitaine

- DREAL Pays de la Loire
- Obios
- CNRS Chizé
- FDGDON 79
- FDGDON 17
- Chambre d'agriculture 85
- CEN Pays de la Loire
- Fédération de pêche 85
- Conseil départemental 17
- Muséum d'Histoire Naturelle de La Rochelle
- Fédération de chasse 79
- RNN de la Belle Henriette
- Stéphane Grupp, DDTM 17
- David Lenoir, CRPF Poitou-Charentes
- Olivier Bossu, Conseil départemental 85
- Polleniz 85 (FDGDON 85)
- LPO 85
- Fédération de chasse 17
- DDTM 79
- LPO 17
- Conservatoire Botanique National de Brest
- Conservatoire Botanique National Sud Atlantique

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) introduit la réunion en rappelant les grandes étapes de la réécriture du Document d'Objectifs Natura 2000 et en présentant le déroulé de la journée :

- La matinée est consacrée aux échanges sur les habitats et les espèces à enjeux ainsi qu'à la définition des objectifs sous forme de brainstorming
- L'après-midi permet ensuite de préciser les objectifs opérationnels et les actions répondant aux objectifs, sous forme d'ateliers.

L'équipe du PNR fait un bref rappel de la procédure de réécriture ainsi que de la labellisation Ramsar avant de présenter la démarche ayant permis la mise en œuvre d'une liste d'habitats et d'espèces à enjeux pour le prochain document d'objectifs (méthodologie nationale CT88, rencontres des acteurs du territoire et conclusions des premières réunions des groupes de travail en janvier 2019).

Concernant la liste des habitats et des espèces à enjeux :

Alain Texier et **Marie Beneteau** (PNR Marais poitevin) précisent que toutes les espèces des directives sont prises en compte dans le document d'objectifs Natura 2000. Cependant, il est demandé au PNR de définir les habitats et les espèces à enjeux. D'autres espèces d'intérêt communautaire ou non seront prises en compte par l'entrée habitat.

Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) questionne sur le lien entre les listes rouges régionales et la définition des espèces à enjeux.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) précise que ce critère a bien été pris en compte lors de la réalisation de la méthodologie nationale.

Dominique Giret (PNR Marais poitevin) ajoute qu'il serait également préférable d'élargir la terminologie de « Réseau hydraulique » à tous les habitats des milieux aquatiques : réseau, trous de bri, mares, baisses, zones d'extraction de terre, ...

Alain Texier et **Odile Cardot** (PNR Marais poitevin) répondent qu'en effet, il faut élargir mais cela était sous-entendu. De plus, ces habitats seront retrouvés en utilisant plutôt une entrée espèce : à travers la préservation de certaines espèces en découle la prise en compte de leur habitat.

Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) souhaite connaître la liste des boisements humides concernés.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) répond que ce terme comprend la frênaie mixte, l'aulnaie frênaie et la saulaie. Ces derniers boisements sont surtout présents à l'Est du marais. Le suivi des boisements humides est important en lien avec un assèchement qui conduit à une évolution de la composition des boisements. Ces habitats sont donc en cours d'évolution en fruticée avec la présence d'Orme et d'Erable négundo.

Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) propose donc d'ouvrir le suivi des habitats humides et des boisements dans l'Observatoire du Patrimoine Naturel (OPN).

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) confirme que l'amélioration des connaissances permettra notamment de préciser cette liste d'habitats à enjeux (en remettant à jour les données utilisées pour la méthodologie nationale de hiérarchisation) ainsi que les objectifs de gestion.

Robin Landry (CRPF Bretagne Pays de la Loire) interroge sur le fait de ne pas voir la présence de l'habitat peupleraie au sein de la liste.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO France) ajoute que les modalités d'exploitation des peupliers restent une problématique importante en terme de destruction des habitats connexes.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) poursuit en précisant que les peupleraies ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire. Cependant sous le couvert de ces peupleraies, on peut retrouver des mégaphorbiaies qui sont des habitats d'intérêt communautaire. De plus, une charte de plantation et d'exploitation est actuellement en cours de réflexion dans le cadre du site classé pour permettre la limitation des dégâts sur les milieux. Elle pourra être reprise dans la charte Natura 2000.

Robin Landry (CRPF Bretagne Pays de la Loire) précise qu'ils sont en faveur d'une gestion extensive de la peupleraie mais que l'exploitation reste un problème important notamment dans les milieux humides. Une sensibilisation auprès des exploitants et des propriétaires est réalisée mais le contrôle et la bonne conduite d'exploitation reste difficile à maîtriser sur certains chantiers.

Odile Cardot (PNR Marais poitevin) indique que le diagnostic socio-économique du document d'objectifs fait un état des lieux des peupleraies dans le marais poitevin en apportant des précisions sur l'évolution de cet habitat au cours des dernières années.

Concernant la liste des espèces à enjeux :

Pierre De Bouet Du Portal (RNN St Denis du Payré) souligne qu'aucune espèce de reptiles n'apparaît dans la liste d'espèces à enjeux.

Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) ajoute que la couleuvre vipérine aurait pu être ajoutée mais il y a un réel manque de données ne permettant pas de l'inscrire dans la liste des espèces à enjeux.

Régis Gallais (RNN Baie de l'Aiguillon) fait la même remarque concernant la Leste macro stigma qui n'apparaît pas mais souligne qu'elle peut être prise en compte à travers l'entrée habitat.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) répond qu'en effet, ce n'est pas une espèce des directives mais son habitat est pris en compte.

Nicolas Cotrel (Deux Sèvres Nature Environnement) précise qu'il est important d'ajouter dans cette liste des espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) comme la Loutre d'Europe. Il ajouterait également à cette liste la Cordulie à corps fin. Il émet le souhait que la liste complète des espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitat et Directive Oiseaux) puisse être transmise à l'ensemble des membres du groupe de travail (cf pièce jointe à ce compte rendu)

Naïs Aubouin (Nature Environnement 17) ajoute que la Cistude d'Europe, dont le statut reste à préciser, peut également être ajoutée car elle fait l'objet d'un PNA.

Alain Texier (PNR Marais poitevin) précise que le Tarier des prés est bien dans la liste et interroge sur l'ajout de la Spatule blanche (espèce certainement nicheuse prochainement), du Râle des genêts, de l'Engoulevent d'Europe, du Pipit rousseline ou encore de l'Alouette calandrelle à la liste des espèces à enjeux du Docob.

Victor Turpaud-Fizzala (LPO France) propose de rajouter certaines espèces liées à l'habitat des roselières notamment le Bruant des roseaux. Il souhaite insister sur le fait que le marais poitevin a un potentiel d'accueil non négligeable pour les espèces à enjeux même pour celles disparues comme le Râle des genêts qui pourrait potentiellement revenir dans le marais si ce dernier est un milieu favorable. Il est donc important de préserver ce potentiel d'accueil. Il ajouterait également à la liste d'espèces à enjeux : le Bihoreau gris, la Spatule blanche et le Râle des genêts. Pour les espèces des milieux dunaires, elles seront intégrées via l'entrée habitat.

Jean-Michel Passerault (Groupe Ornithologique des Deux Sèvres) soutient les propos de Victor Turpaud-Fizzala sur la nécessité de restaurer et de reconquérir des habitats notamment en faveur du Rôle des genêts.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) ajoute que cela s'effectuera donc via l'entrée habitat pour certaines espèces.

En conclusion de la présentation des habitats et des espèces à enjeux pour le prochain DOCOB, dont la liste est présentée dans le document ci-joint (« Liste des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des habitats et espèces à enjeux du prochain Docob selon le niveau de priorité »), l'ensemble des personnes et organismes associés sont invités à faire remonter leur avis, particulièrement concernant les espèces affichées en priorité secondaire ou à préciser (surlignées en orange dans le document joint à ce compte rendu).

Définition des objectifs de Développement Durable :

Sous la forme d'un brainstorming, les membres du groupe de travail Biodiversité inscrivent au maximum trois objectifs de développement durable, qui selon eux doivent apparaître dans le prochain document d'objectifs. L'ensemble des propositions peuvent être regroupées en 7 grands groupes (cf tableau suivant).

Tableau des objectifs de Développement Durable (ODD) proposés par les membres du groupe de travail Biodiversité :

Regroupement par thématiques des objectifs de développement durable	Prairies	Espèces	Habitats	Gestion de l'eau (Quantité/ Qualité)	Milieux aquatiques	Socio-économique	Haies et Boisements
Propositions des intervenants sur les ODD	- Maintien des prairies - Restauration des prairies - Entretien par l'élevage, la fauche - Qualité : Fertilisation, subsaumâtre, micro-relief	- Agir sur les espèces invasives - Ouvrir aux espèces non protégées - Espèces prioritaires - Réalisation de suivis	- Littoral - Micro-habitats (Roselière, Mégaphorbiaie, Tourbière, Coteaux) - Réalisation de suivis et d'inventaires - Conserver la diversité et la fonctionnalité des habitats - Zone de quiétude - Zone tampon aux abords des réserves - Sites vitrines - Reconquête/ restauration - Pression touristique - Connectivité des habitats	- Gestion des niveaux d'eau - Caractère humide du Marais poitevin et de la zone humide - Favoriser la ressource en eau - Gestion hivernale et estivale - Lien avec les espèces	- Ecologie : favoriser la préservation des ripisylves, des berges, de la végétation aquatique - Tenir compte des enjeux socio-économiques - Entretien/ Restauration (curage intérêt ?) - Améliorer et conserver la fonctionnalité	- Exploitation respectueuse des enjeux biologiques - Intégrer le tourisme - Tenir compte de la culture et de l'histoire du territoire	- Maintien de l'économie associée à ces habitats en lien avec la biodiversité - Maintien du réseau bocager (haies fonctionnelles) - Risque Chalarose - Favoriser la mise en place de corridors

Une proposition traite également de la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer l'effet positif des études d'incidences Natura 2000 sur les habitats et les espèces.

Les ateliers thématiques découlant des groupes d'objectifs :

Suivant les différentes thématiques d'objectifs de Développement Durable ressorties, les membres du groupe proposent les trois ateliers suivants :

- L'atelier Prairies
- L'atelier Gestion de l'eau (quantitative et qualitative) et réseau hydraulique
- L'atelier micro-habitats : Boisements/ Trame Verte et Bleue/ Tourbières/ Roselières

Chaque atelier, fait émerger les objectifs opérationnels répondant aux objectifs de développement durable, ainsi que les modalités d'intervention et d'autres informations diverses : habitats et espèces concernées, activités humaines concernées, cohérence avec les programmes en cours sur le territoire, modalités d'intervention, acteurs concernés, indicateurs mesurables, ...

L'ensemble des conclusions faites pour chaque atelier sont présentées si dessous :

- Atelier Prairies :
 - 1^{er} Objectif de Développement Durable : Maintenir et développer les prairies naturelles
 - Objectifs opérationnels :
 - Maintien, amélioration et création d'une **gestion collective**
Innovation de la gouvernance, priorité au pâturage
 - Maintien des **caractéristiques des prairies** (micro-relief) en lien avec la gestion quantitative de l'eau
Arrêt aplanissement, chargement, action sur contrats de marais/ gestion de l'eau
 - 2^{ème} Objectif de Développement Durable : Restauration des prairies naturelles
 - Objectifs opérationnels :
 - Maintien des habitats et de leur **fonctionnalité** sans destruction des habitats et des espèces
Connexion entre îlots de prairies, favoriser secteurs mixtes (prairie/culture)
 - 3^{ème} Objectif de Développement Durable : Entretien des prairies naturelles
 - Objectifs opérationnels :
 - Favoriser une **gestion mixte** (fauchage/pâturage) au niveau global et au niveau des casiers hydrauliques
MAE fossé, formations, accompagnement de la gestion, favorisation de l'installation, aide pour l'aménagement des pourtours de parcelles
 - Maintien des **MAE**
 - Privilégier des molécules **non écotoxiques** (Parasitisme)
- Atelier micro-habitats : Boisements/ Trame Verte et Bleue/ Tourbières/ Roselières :
 - Objectif de Développement Durable : Conserver une trame arborée et bocagère
 - Objectifs opérationnels :
 - Conserver un réseau de boisements en **évolution libre**
 - Créer **des zones de quiétude** dans les boisements
Animation, lien tourisme et date des travaux
 - **Gestion adaptée** des peupleraies en lien avec les enjeux de biodiversité

- Gestion des **Tourbières**
- Création de **roselières**
Gestion de l'eau
- Atelier Gestion de l'eau (quantitative et qualitative) et réseau hydraulique :
 - Objectif de Développement Durable : Restaurer la fonctionnalité biologique de la zone humide
 - Objectifs opérationnels :
 - Respecter la saisonnalité en lien avec les **niveaux** d'eau
Crues hivernales, apports en baie de l'Aiguillon, marnage régulier
 - Restaurer la **qualité** de l'eau
Bandes enherbées, crues, agriculture, végétation aquatique
 - Restaurer la **fonctionnalité** des milieux aquatiques
Curages, niveaux d'eau, profilages des berges, frayères, nettoyage
 - Favoriser la **continuité** écologique
Ouvrages : gestion, aménagement, effacement
 - Préservation des **civelles**
Réduction dans le temps de l'effort de pêche

NB : Il est souligné que l'approche spécifique par espèce (ex : Loutre, poissons migrateurs) n'est pas traitée lors de l'atelier et le mériterait. Cette question sera traitée lors de prochains groupes de travail.

Conclusion

Le Parc fait le bilan des trois ateliers. Un travail d'harmonisation des objectifs sera nécessaire. Le Parc va continuer au cours de l'automne les rencontres des acteurs (réunions thématiques, groupes de travail hydraulique, littoral et agriculture, etc.) pour proposer une liste au prochain Comité de pilotage qui aura lieu en fin d'année. Le Parc se tient à la disposition des acteurs souhaitant notamment discuter des habitats et espèces à enjeux du prochain docob.

Jean Eudes Du Peuty (EPMP) clôture cette réunion en remerciant tous les participants. Il précise que tous les documents de l'ensemble des groupes de travail seront mis à disposition de tous, via le site internet Natura 2000. Enfin il rappelle aux différentes structures que le Parc et l'EPMP se tiennent à leur disposition pour convenir de rendez-vous, de rencontres pour aborder ensemble de la réécriture du docob ou de tous sujets en lien avec cette démarche.

Contacts :

PNR du marais poitevin – 05 49 35 15 20

Marie Beneteau, m.beneteau@parc-marais-poitevin.fr ; Alain Texier, a.texier@parc-marais-poitevin.fr

Odile Cardot o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

Etablissement Public du Marais poitevin – 02 51 56 56 20

Jean-Eudes Du Peuty

jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr